

ÉVOLUTION DES RÈGLES AGILITY DEPUIS 2014 EN FRANCE

Depuis 2014, des règles ont évolué en Agility. Les raisons principales ont été tout d'abord l'adaptation au nombre croissant de licenciés, l'Agility est non seulement un sport mais aussi une façon de vivre pour beaucoup de compétiteurs. Le GT Agility mis en place depuis 2014, épaulé par les membres du GT Informatique et Licence, du GT Internet, a poursuivi l'énorme travail transmis par les GT précédents. Néanmoins il a fallu instaurer de nouvelles règles, certaines nécessitaient une réactualisation, d'autres étaient à écrire.

Vous trouverez ci-dessous les évolutions majeures depuis 2014 qui tendent vers :

- **Des concours dans lesquels chaque grade prend de l'importance par un classement qui lui est propre.**
- **Des déclinaisons de concours plus variées qui s'adaptent à la demande.**
- **Des procédures simplifiées au niveau de l'inscription en concours, de l'obtention des résultats pour chaque chien licencié, (changement de grades, inscriptions aux sélectifs, ...) par une adaptation informatique des règles en vigueur.**
- **Une gestion simplifiée des concours pour les clubs, inscriptions en ligne, paiement en ligne,...**

1. RÈGLEMENT AGILITY

- Rapprochement du règlement au plus près de celui de la FCI : le règlement d'agility FCI est un règlement qui donne les « règles du jeu », il ne précise pas les conditions de changement de grades propres à chaque pays.
- Création du petit règlement en images : ce petit règlement permet de connaître les règles du jeu de façon rapide et ludique, idéal pour les débutants.
- Suppression de certaines interdictions, donnant davantage de souplesse :
 - Elaboration des parcours pour le juge :
 - possibilité de poser 2 tunnels à suivre ;
 - placement pneu autrement qu'aligné avec l'obstacle précédent ;
 - possibilité de poser un oxer à l'arrivée ;
 - nombre de passages de tunnel non limité ;
 - une seule barre pour les haies.
 - Equipes concurrentes :
 - sortie du sas avec ou sans laisse ;
 - même nombre d'épreuves aux chiens LO ou non LO ;
 - procédure de toisage lors des manches de brevet.

2. CONCOURS

L'objectif est de donner plus de liberté et de souplesse dans les déclinaisons possibles. Seuls impératifs : 270 passages maximum par juge (sur 2 jours consécutifs) et 3 épreuves par chien (mis à part J11 et concours spécial débutants).

- Nouveaux formats de concours, dont concours débutants et concours par grades.
- Possibilité d'organiser des concours en demi-journée par grades.
- Classements par grades lors de toutes les épreuves.
- Suppression de l'interdiction de concourir deux jours de suite.

- Suppression de la présentation des licences lors des concours.
- Suppression de l'obligation de porter le brassard.
- Nombre de concurrents maximum passé de 75 à 100, puis ramené à 90 quelle que soit la saison.
- Possibilité de terminer son parcours après une élimination.
- Mise en place du fait que toutes les épreuves lors d'un concours sont qualifiantes (jetons).
- Création de documents simplifiant la tâche des organisateurs de concours :
 - règlement de l'organisateur (ancien cahier des charges);
 - protocole d'invitation de juge plus explicite et efficace.
- Facilitation de l'invitation de juges étrangers (qui peuvent maintenant juger seuls).

3. AVANCÉES TECHNIQUES

Nos concours étant nombreux et se déroulant dans des conditions différentes, nous avons été amenés à :

- Un calcul automatique du TPS, qui est donné par les chiens quelle que soit la longueur du parcours, les conditions météorologiques en cours, la nature du terrain.
- Pour l'ensemble des finales, établir un cumul des manches par points. Ce qui permet :
 - une égalité de l'importance de chacune des manches ;
 - une compensation possible d'une élimination par une remontée sur les autres manches.

4. ÉQUIPES DE FRANCE

Les principales lignes directrices sont :

- Mise en place de 3 sélectifs EO-AWC (European Open - Agility World Championship) et de 2 sélectifs JO AWC (Junior Open Agility World Championship, ex European Open Junior) pour une sélection aux points, équitable et transparente.
- Soutien financier non seulement pour l'AWC, mais aussi pour l'EO, le JO AWC et la PAWC (ParAgility Agility World Championship).
- Suppression d'interdictions pour les membres des Equipes de France (stages privés, participation WAO).

5. REFONTE COMPLÈTE DES RÈGLEMENTS DES DIFFÉRENTES FINALES

Nous nous sommes attachés à ce que chaque finale ait des règles différentes les unes des autres.

- **Championnat de France**, avec suppression des pénalités antérieures pour la finale. Par ailleurs, création d'un Championnat de France Grade 2 et d'un Championnat de France Grade 3, tous deux à des dates distinctes accueillant davantage de compétiteurs de chaque grade et dans de meilleures conditions.
- **GPF** (auparavant, pas de règlement écrit), avec introduction des niveaux Standard et Master (remplacés respectivement en 2020, par Grade 2 et Grade 3). Des épreuves qualificatives le samedi et le dimanche matin, pour accéder à l'épreuve finale du dimanche après-midi.
- **Trophée par équipe**, avec une épreuve finale en relais (à l'identique de l'European Open),
- **Championnat de France Junior** - avec trois niveaux d'âge (qui ont été repris depuis par la FCI) et une possibilité pour un junior de présenter plusieurs chiens au Championnat de France Junior.

Et une augmentation des aides financières pour les organisateurs de finales.

6. FORMATIONS MAG1, MAG2

- Contenus revus au plus près des avancées sur les apprentissages en Agility, faisant la part belle à la préparation du chien en amont des apprentissages.
- Formation de formateurs pour les intervenants MAG1 et MAG2 début 2020.
- Formations moins coûteuses pour les participants car frais formateurs pris en charge par la CNEAC.

7. JUGES

- Protocole de formation structuré : 1 week-end en réunion à la SCC pour les candidats avant inscription au stage initial de la SCC.
- Formation de nouveaux juges : entre 5 et 9 par an au cours de ces trois dernières années.
- Mise en place de la formation continue des juges (séminaires) 1 stage en 2019, 2 de programmés en 2020, un à Rennes et un dans le sud de la France, facilitant ainsi les déplacements, avec prise en charge d'une majeure partie des frais de déplacements et d'hébergement.
- Formation au toisage obligatoire des chiens (A & B) afin d'éviter les contestations.

8. PASS AGILITY

- Passeport pour accéder aux concours, revu entièrement en 2019.
- Mise en place de référents PASS, formés pour une meilleure compréhension de l'esprit du PASS AGILITY.
- Maintien de la participation des moniteurs MAG 1 et MAG 2 dans le jury.

9. LOGISTIQUE DE SUPPORT (GTIL ET GTI)

Des services gratuits pour les agilitystes :

- Création du site « calendrier » qui permet de visualiser tous les événements (concours, formation...) disponibles pour les licenciés.
- Amélioration du site « résultats » qui permet de visualiser tous les résultats des événements passés (concours, formation, ...) pour toute la France.
- Création d'un espace personnel CNEAC permettant de :
 - voir ses licences, ses diplômes et examens, ceux du chien ;
 - s'engager à des événements, suivre l'évolution de ses demandes d'engagement, payer en ligne par CB ;
 - visualiser ses résultats, ses performances, son classement.
- Logiciel de gestion des concours : fiable, performant et gratuit.
- Création du site résultats et des « espace CNEAC », ce qui a permis :
 - la suppression de l'édition des liasses ;
 - la gestion automatisée des qualificatifs pour les sélectifs et finales et des changements de grade ;
 - le classement national ;
 - la prise en compte des résultats obtenus à l'étranger.
- Site d'information CNEAC :
 - accès structuré à tous les règlements et autres documents ;
 - bulletins d'information hebdomadaire et mensuel ;

- relayé sur page Facebook.
- Retransmission vidéo des finales.
- Photoreportage des finales.

NB) Certains documents dont il est fait état (règlement de l'organisateur d'un concours d'agility, fiches « protocole d'invitation »,...), sont en cours de mise à jour pour tenir compte des évolutions agility 2020. Un onglet « Agility 2020 » sur site CNEAC vous reporte à toutes les informations nécessaires sur ce thème.